

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 17 JANVIER 2018, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET, À MONT-SAINT-HILAIRE.

Étaient présents :

Monsieur Normand Angers, président et conseiller de McMasterville Madame Louise Allie, 1^{re} vice-présidente et conseillère de Belœil Monsieur Jean-Pierre Brault, 2^e vice-président et conseiller de Mont-Saint-Hilaire Monsieur Mario Borduas, conseiller substitut d'Otterburn Park Monsieur Sylvain Houle, conseiller de Mont-Saint-Hilaire Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller substitut de McMasterville Monsieur Pierre Verret, conseiller de Belœil

<u>Étaient absents</u>:

Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park Monsieur Martin Dulac, maire de McMasterville

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R. Monsieur Benoît Aubertin, Aquatech

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017
- 4. Correspondance
- 5. Bordereau des déboursés
- 6. Financement du règlement 2012-01
- 7. Embauche d'un technicien en instrumentation et contrôle
- 8. Transferts budgétaires
- 9. États des résultats financiers au 31 décembre 2017 (préliminaire)
- 10. États des résultats techniques des mois de novembre et décembre 2017
- 11. Rapport d'exploitation d'Aquatech octobre et novembre 2017
- 12. Projet de biométhanisation suivi
- 13. Aménagement d'une station de vidange pour les véhicules routiers (V.R.)
- 14. Motion de félicitations Gilles Plante, président
- 15. Divers
- 16. Interventions de l'assistance
- 17. Clôture de la séance



18-02

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Normand Angers, président, ayant constaté à 19 heures 5 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

18-01 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Houle

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

POINT 4	. cor	RESPONDANCE
18-001	16-11-17	Lettre de MADAME VALÉRIE POTTIER-DEJOIE, responsable des offres de service et coordonnatrice aux opérations Québec, AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC., nous transmettant le cautionnement d'exécution concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées.
18-002	21-11-17	Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate, greffière et directrice des Services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2017-418 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2018.
18-003	21-11-17	Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate, greffière et directrice des Services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2017-414 nommant messieurs Yves Corriveau et Jean-Pierre Brault à titre de délégués, madame Brigitte Minier à titre de substitut et monsieur Sylvain Houle à titre de deuxième substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie.
18-004	21-11-17	Lettre de MADAME MARIE-JOSÉE BÉDARD, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2017-402 nommant messieurs Martin Dulac et Normand Angers à titre de délégué et monsieur Frédéric Savoie à titre de substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie.
18-005	23-11-17	Lettre de MADAME DANIÈLE POTVIN, attachée d'administration, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2017-11-363 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2018.
18-006	05-12-17	Résolution numéro 2017-11-647, VILLE DE BELŒIL, approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2018.
18-007	13-12-17	Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate, greffière et directrice des Services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2017-445 modifiant la résolution puméro 2017-414, en remplacement monsique. Yves

résolution numéro 2017-414 en remplacement monsieur Yves



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

Corriveau par monsieur Sylvain Houle à titre de délégué et en retirant monsieur Sylvain Houle à titre de deuxième substitut.

18-008 13-12-17

Courriel de MADAME DIANE CYR, technicienne en administration à la direction du financement à long terme, MINISTÈRE DES FINANCES, nous transmettant l'appel d'offres public pour l'émission d'obligations pour notre emprunt de 5 700 000 \$.

18-009 04-01-18

Lettre de MONSIEUR GHISLAIN DION, inspecteur de chaudières et machines, SCM GESTION DES RISQUES LP (pour le compte de la Mutuelle des Municipalités du Québec), nous transmettant les certificats émis pour les appareils sous pression qui respectent le règlement et nous informant que le certificat est retenu pour la chaudière aquatubulaire à l'eau (Fulton) qui n'a pas été enregistrée auprès de la Régie du Bâtiment du Québec.

18-03

18-04

POINT 5. **BORDEREAU DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Verret

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 18-01, du chèque numéro 478 au chèque numéro 536 et du déboursé numéro 201700400 au déboursé numéro 201700437 et du déboursé numéro 201800003 au déboursé numéro 201800039 pour un montant total de 473 618,45 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Monsieur Pierre Verret se retire à 19 h 10.

6.1

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 2012-01 POINT 6.

Date Nombre de 17 janvier 2018 d'ouverture : soumissions:

Soumissions pour l'émission d'obligations

4

11 h

Échéance

Heure

d'ouverture :

movenne:

4 ans et 7 mois

d'ouverture :

Ministère des Finances du

Taux de coupon d'intérêt moyen :

2,4273 %

Montant:

Québec 5 700 000 \$

Date d'émission :

31 janvier 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2012-01, la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 31 janvier 2018, au montant de 5 700 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

221 000 \$	1,80000 %	2019
227 000 \$	2,05000 %	2020
233 000 \$	2,20000 %	2021
239 000 \$	2,35000 %	2022
4 780 000 \$	2,45000 %	2023

Prix: 98,63000 Coût réel: 2,74643 %

2 - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE

221 000 \$	1,80000 %	2019
227 000 \$	2,05000 %	2020
233 000 \$	2,25000 %	2021
239 000 \$	2,40000 %	2022
4 780 000 \$	2,50000 %	2023

Prix: 98,82900 Coût réel: 2,74863 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

221 000 \$	1,90000 %	2019
227 000 \$	2,05000 %	2020
233 000 \$	2,15000 %	2021
239 000 \$	2,30000 %	2022
4 780 000 \$	2,45000 %	2023

Prix: 98,37300 Coût réel: 2,80467 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

221 000 \$	1,85000 %	2019
227 000 \$	2,05000 %	2020
233 000 \$	2,15000 %	2021
239 000 \$	2,30000 %	2022
4 780 000 \$	2.50000 %	2023

Prix: 98,38870 Coût réel: 2,84639 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 700 000 \$ de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

18-05

6. 2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 700 000 \$ qui sera réalisé le 31 janvier 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 700 000 \$ qui sera réalisé le 31 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$		
2012-01	5 700 000 \$		

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2012-01, la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 31 janvier 2018;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA SUCCURSALE 02551 440 BOUL SIR WILFRID LAURIER MONT-SAINT-HILAIRE, QC J3H 3N9



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

8. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et les suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2012-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 31 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Monsieur Pierre Verret reprend son siège à 19 h 13.

18-06 POINT 7. EMBAUCHE

POINT 7. EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE

ATTENDU QUE la Régie a procédé à l'affichage du poste dans les journaux locaux ainsi que sur les babillards électroniques en vue de pourvoir au nouveau poste;

ATTENDU QUE des vingt-sept (27) candidatures reçues, sept (7) ont été retenues pour des entrevues;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Jacques Drouin, administrateur, Martin Filion, technicien en instrumentation et contrôle à la RIEVR, Luc Brouillette, directeur général de l'AIBR et Benoit Aubertin, surintendant à la RAEVR, recommande à l'unanimité la candidature d'Alexandre Messier-Darsigny au poste de technicien en instrumentation et contrôle.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Verret APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU D'embaucher monsieur Alexandre Messier-Darsigny à titre de technicien en instrumentation et contrôle à compter du 19 février 2018, selon les conditions édictées à la lettre d'embauche.

ADOPTÉE

18-07 POINT 8. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE la Régie a procédé à l'embauche d'un technicien en instrumentation et contrôle:

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la répartition des postes de revenus et dépenses suivants :

Poste budgétaire	Description	Budget actuel	Modification	Budget final
Revenus				
01-279-00-002	Prêt de main-d'œuvre AIBR	- \$	(32 400) \$	(32 400) \$
Dépenses				
02-414-00-141	Salaire - usine	- \$	37 400 \$	37 400 \$
02-414-00-212	R.E.E.R.	- \$	1 900 \$	1 900 \$
02-414-00-222	R.R.Q.	- \$	1 700 \$	1 700 \$
02-414-00-232	Assurance-emploi	- \$	400 \$	400 \$
02-414-00-242	F.S.S.	- \$	1 100 \$	1 100 \$
02-414-00-252	C.S.S.T.	- \$	1 400 \$	1 400 \$
02-414-00-262	R.Q.A.P.	- \$	300 \$	300 \$
02-415-00-141	Salaire - réseau	- \$	25 000 \$	25 000 \$
02-415-00-212	R.E.E.R.	- \$	1 300 \$	1 300 \$
02-415-00-222	R.R.Q.	- \$	1 200 \$	1 200 \$
02-415-00-232	Assurance-emploi	- \$	300 \$	300 \$

18-08



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

02-415-00-242	F.S.S.	d	FOO ¢	F00 ¢
		- \$	500 \$	500 \$
02-415-00-252	C.S.S.T.	- \$	1 000 \$	1 000 \$
02-415-00-262	R.Q.A.P.	- \$	200 \$	200 \$
02-414-01-522	Entretien biométhanisation	25 000 \$	(5 300) \$	19 700 \$
02-414-01-526	Réparation électrique et contrôle (usine)	50 000 \$	(18 000) \$	32 000 \$
02-415-01-526	Réparation électrique et contrôle (réseau)	50 000 \$	(18 000) \$	32 000 \$
Total		125 000 \$	- \$	125 000 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Houle

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les transferts budgétaires ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

POINT 9. ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017 (PRÉLIMINAIRE)

Le conseil d'administration accepte le dépôt des états financiers 2017 (préliminaire) dont les dépenses au 31 décembre sont au montant de 2 649 152,28 \$ soit 79,42 % du budget.

POINT 10. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2017

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois de novembre et décembre 2017.

POINT 11. RAPPORT D'EXPLOITATION D'AQUATECH - OCTOBRE ET NOVEMBRE 2017

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport informatisé d'exploitation des mois d'octobre et novembre 2017, dont une copie informatisée est remise à chaque membre de la Régie.

POINT 12. PROJET DE BIOMÉTHANISATION - SUIVI

L'administrateur et l'exploitant informent le conseil d'administration concernant l'avancement de la mise en service de la filière biométhanisation ainsi que de l'application de la pénalité de retard qui se fera en même temps que la réception provisoire des ouvrages.

POINT 13. AMÉNAGEMENT D'UNE STATION DE VIDANGE POUR LES VÉHICULES RÉCRÉATIFS (V.R.)

ATTENDU la volonté du Conseil de la Régie d'aménager un site pour la vidange des véhicules récréatifs (V.R.) dans la vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE l'emplacement souhaité par le Conseil (à proximité d'une autoroute et d'une route principale et facile d'accès) est situé au 1084 chemin des Patriotes nord à Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE ledit emplacement est situé sur le site du poste de pompage rive-est de la Régie;

745



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE l'aménagement du site pour la vidange des V.R. est pleinement compatible avec l'utilisation actuelle du site;

ATTENDU QUE la Régie est en servitude permanente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'utilisation du site comme poste de pompage d'égout domestique et que l'aménagement serait réalisé à l'intérieur des limites de la servitude;

ATTENDU QU'aucun accès supplémentaire n'est requis sur le chemin des Patriotes Nord;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Verret APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande au MTMDET l'autorisation d'aménager un site pour la vidange des V.R., tel que montré sur le plan annexé à la présente, au 1084 chemin des Patriotes Nord, à même le site présentement utilisé comme poste de pompage d'égout domestique.

ADOPTÉE

18-09

POINT 14. MOTION DE FÉLICITATIONS - GILLES PLANTE, PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ PAR tous les délégués APPUYÉ PAR tous les délégués

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE féliciter et de remercier Monsieur Gilles Plante pour sa contribution au sein de l'organisme en tant que président de la Régie depuis la première assemblée le 15 février 1995 jusqu'au 5 novembre 2017, soit depuis plus de vingt-deux (22) ans.

ADOPTÉE

POINT 15. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 16. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

18-10

POINT 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 54 minutes.

Jacques Drouin, ing. secrétaire-trésorier

Normand Angers Président